



Des solutions libérales créatrices de succès

Bilan de mi-législature 2015 - 2019 pour le groupe libéral-radical

1. Renforcer la Suisse comme pays d'opportunités, ne pas nuire à sa prospérité

Pour cette législature 2015-2019, le groupe libéral-radical s'est fixé d'ambitieux objectifs qu'elle compte atteindre grâce à des solutions libérales et proches du marché. L'objectif poursuivi par notre politique est un renforcement de la liberté individuelle en misant sur la responsabilité individuelle, l'initiative personnelle ainsi que la Cohésion et le respect du fédéralisme. A une époque où le populisme est en recrudescence et la polarisation accrue, le PLR, en tant que pôle libéral, a pour mission de veiller à ce que des réformes durables et efficaces soient réalisées. Plutôt que de définir le succès sur base de tentatives de profilage à court terme, nous nous engageons pour une Suisse forte et ouverte avec des propositions concrètes.

Le succès électoral d'automne 2015 a permis au groupe parlementaire libéral-radical de démarrer avec force la nouvelle législature. Les 33 conseillères et conseillers nationaux et les 13 conseillères et conseillers aux Etats confient au PLR un rôle prépondérant, lui permettant d'influencer de nombreux dossiers au Parlement avec des idées libérales. Hormis la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III), qui a été une douloureuse défaite, le PLR est à chaque fois parvenu à convaincre une majorité de la population de ses points de vue lors de votations populaires fédérales. Aucun autre parti ne peut se vanter d'avoir un palmarès autant remarquable. Mais ces succès ne relèvent pas de l'évidence : Ils sont le fruit du travail acharné que nous réalisons au Parlement. Le PLR a démontré avec succès lors de la votation sur la Prévoyance vieillesse 2020 qu'il est parfois bon de faire preuve de fermeté lorsqu'un projet ne semble pas convaincant. En effet, plutôt que de céder à la pression exercée par le centre-gauche, nous avons démontré que cette pseudo-réforme, assortie d'une politique du susucre, était nuisible. Le rejet de la RIE III a quant à lui prouvé que des compromis largement acceptés par le Parlement ne le sont pas toujours par la population. Nous pouvons tirer des leçons de cette expérience et les utiliser pour le Projet fiscal 17, afin d'élaborer un projet qui non seulement garantisse une imposition conforme des entreprises mais qui puisse aussi largement convaincre la population.

Grâce à la nouvelle composition du Conseil fédéral, le PLR se trouve en bonne position. Avec la convaincante élection du nouveau conseiller fédéral Ignazio Cassis, le PLR a pu célébrer un grand succès durant l'été 2017 et se réjouir que le Tessin soit à nouveau représenté au Conseil fédéral. En poursuivant l'héritage laissé par Didier Burkhalter en tant que ministre des affaires étrangères, nous pourrions à l'avenir continuer de prendre nos responsabilités concernant les importantes relations en politique extérieure et pour la voie bilatérale. Le parti et le groupe parlementaire remercient Didier Burkhalter pour son engagement au profit du parti, de notre pays et de ses citoyennes et citoyens. Le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann, brillant entrepreneur, reste à la tête du DEFR. Il sait comment

maintenir la place économique suisse compétitive et dynamique et comment maîtriser les différents enjeux internationaux. Nous pouvons ainsi assurer à notre pays de la prospérité et des places de travail.

Les succès de cette législature ne doivent toutefois pas occulter les défis auxquels nous faisons face, ni le fait que le modèle à succès suisse soit attaqué de toutes parts : Les cercles conservateurs cherchent d'une part à miner la voie bilatérale, si importante pour notre pays, et à nous isoler de la scène internationale à coups d'initiatives risquées, à l'instar de l'initiative de résiliation de la libre circulation des personnes. Les places de travail sont également compromises par des initiatives telles que l'initiative 99%, récemment lancée, ou encore l'initiative « multinationales responsables ». Plutôt que de nuire à la prospérité avec des projets polémiques, de bonnes conditions-cadre doivent être créées. Dans la seconde moitié de législature, le PLR veillera à traiter activement d'importants défis, comme la numérisation, afin d'en souligner les chances et de favoriser le progrès.

2. Réalisations et objectifs du groupe libéral-radical

Grâce aux propositions orientées vers des réformes présentées au Parlement, le PLR a obtenu d'importants résultats. Ces derniers confirment qu'une politique basée sur le consensus et en faveur de solutions pragmatiques fonctionne. Ce faisant, nous restons toujours crédibles et avons convaincus grâce à notre position libérale. La société et l'économie peuvent s'orienter à ce modèle et ainsi profiter d'une sécurité juridique durable – l'un des plus grands avantages de la Suisse. Il est essentiel de maintenir les excellentes conditions-cadre pour permettre à la Suisse de continuer à offrir une si bonne qualité de vie. Au cours de la seconde moitié de la législature, le PLR s'engage à ce que des solutions constructives et orientées réforme soient élaborées au profit du modèle à succès suisse – **par amour de la Suisse.**

I. Protection de la voie bilatérale

Le PLR est le garant de la voie bilatérale. Il est le seul parti à l'avoir toujours soutenue, sans concession. La voie bilatérale assure non seulement aux entreprises, mais également à la population, l'accès au marché intérieur européen. Cet accès est essentiel, parce que l'UE est notre plus important partenaire à bien des égards (économique, politique (de sécurité) et culturel). Cette position, le PLR l'a à plusieurs reprises consolidée dans divers papiers de position et résolutions¹. Le groupe parlementaire s'est également efficacement engagé sur ce thème central au cours de cette législature.

› Bilan de la première moitié de législature :

Après la tentative manquée du Conseil fédéral d'entreprendre des négociations avec l'UE concernant l'adaptation de l'accord sur la libre-circulation de personnes, le Parlement, sous la responsabilité du PLR, a repris le flambeau au printemps 2016 concernant la mise en œuvre de l'initiative sur l'immigration de masse. Une mise en œuvre de cette initiative conforme à l'ALCP et avec la préférence nationale garantissent le maintien des accords bilatéraux et optimisent les chances des travailleurs nationaux sur le marché de l'emploi. Une meilleure exploitation du potentiel de main d'œuvre national aura pour conséquence logique une diminution de l'immigration sur le marché du travail suisse. De plus, la législation d'application a permis de concrétiser, à l'échelle de la loi, les critères régissant le séjour en Suisse (pour les personnes issues de l'UE/AELE) et l'accès aux prestations sociales. Le législatif a ainsi pu confirmer une exigence PLR de longue date : Que le séjour en Suisse soit lié au statut de travailleur salarié. En complément à la mise en œuvre réussie

¹ Résolution « [Engagement pour les accords bilatéraux](#) » (01.10.2016) , papier de position « [Garantir et développer la voie bilatérale – lignes rouges et exigences du PLR](#) » (27.06.2016)

de l'initiative sur l'immigration de masse, le PLR s'est engagé à ce que l'immigration des personnes issues des Etats tiers soit limitée grâce à des conditions plus strictes concernant le regroupement familial. Avec la loi sur l'intégration adoptée en décembre 2016, plusieurs interventions PLR² prônant une politique migratoire ferme, mais juste ont pu être mises en œuvre.

› **Défis et objectifs pour la 2^{ème} moitié de la législature :**

Actuellement, les relations avec l'UE sont plombées par des éléments de politique intérieure et extérieure. Dans la politique extérieure, l'UE a décidé d'augmenter à nouveau la pression. Dans le contexte du Brexit, l'UE pousse à la conclusion rapide d'un Accord-cadre) et tente ainsi de faire une démonstration de force (limitation de l'équivalence boursière. En ce qui concerne la politique intérieure, l'UDC s'attaque déjà à une solution institutionnelle bien qu'aucun résultat de négociation concret n'ait été obtenu. Le possible référendum contre la directive européenne sur les armes (Schengen), l'initiative de résiliation de l'ALCP de l'UDC, le milliard de cohésion et l'initiative pour l'autodétermination représentent d'autres obstacles. Bénéficiaire de relations bilatérales durables et stables avec l'UE est l'un des plus grands défis politiques de la seconde moitié de législature. Le PLR continuera de s'engager pour des relations stables, de la sécurité juridique et un développement de la voie bilatérale. A cet égard, il est plus important pour le PLR d'obtenir un bon résultat de négociations en termes de contenu, plutôt qu'un résultat rapide. Nous voulons que l'accès au marché soit assuré à long terme, étant donné que tant les entreprises que la population en profitent largement.

II. Une réforme durable de la prévoyance vieillesse

Le PLR veut une prévoyance vieillesse sûre et durablement financée. Un taux de natalité à la baisse, des intérêts très bas et une espérance de vie croissante remettent en question le financement des deux premiers piliers. Personne ne conteste le besoin de réforme. Pour cette raison, le groupe parlementaire a tout mis en œuvre pour permettre un assainissement du système de prévoyance digne de ce nom.

› **Bilan de la première moitié de législature :**

En début de législature, la tâche du PLR était claire : stabiliser les assurances sociales grâce à une réforme à long terme, respectant le contrat intergénérationnel et s'attaquant aux véritables déséquilibres financiers du système de rentes. La Prévoyance vieillesse 2020 adoptée par le Parlement ne répondait pas à ces exigences et a donc été combattue par le PLR. Une majorité des votants (53%) et des cantons l'a bien compris et a rejeté le paquet de réforme proposé par le centre-gauche. Au cours des négociations, le PLR avait signalé à plusieurs reprises, mais malheureusement en vain, que des mesures de compensation pour équilibrer la perte des rentes ne pouvaient fonctionner qu'au sein du même pilier. Les propositions faites par le PLR concernant la compensation dans le deuxième pilier ont cependant été rejetées par une majorité du Parlement. Il avait également été très clairement précisé que des mesures suivant le principe de l'arrosoir n'étaient ni durables, ni appréciées par le peuple. Peu de temps après les consultations parlementaires, le PLR publiait déjà un factsheet³ présentant un Plan B, une autre option de réforme de la prévoyance vieillesse.

› **Défis et objectifs pour la 2^{ème} moitié de législature:**

Fin 2017, un sondage a démontré que les retraites constituaient la préoccupation principale des

² A l'instar de Pa. Iv. [08.406](#) P. Müller « Autorisations de séjour à l'année pour les étrangers établis refusant de s'intégrer », Pa. Iv. [08.428](#) P. Müller « Pas de regroupement familial en cas de versement de prestations complémentaires », Pa. Iv. [10.485](#) P. Müller « Harmonisation des dispositions liées au regroupement familial »

³ Factsheet « [Plan B, après le rejet de la réforme sur la prévoyance vieillesse](#) » (22.05.2017)

Suisses. L'urgence de ce dossier ne fait aucun doute. Le PLR demande alors qu'une véritable réforme, équitable d'un point de vue générationnel et durable sur le plan financier, soit soumise à votation populaire au cours de la législature en cours. Selon les orientations annoncées fin décembre 2017 par le Conseiller fédéral Alain Berset, il semblerait que le plan B PLR soit devenu le plan A du Conseil fédéral, ce que nous saluons. Nous sommes satisfaits que le nouveau projet prévoit une réforme séparée du 1^{er} et du 2^{ème} pilier. Le rythme de travail proposé par le Conseil fédéral doit toutefois être nettement accéléré. Une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020 reste un objectif tout à fait atteignable, les mesures à adopter étant déjà connues de tous suite aux discussions détaillées autour de la PV2020. Les consultations parlementaires doivent alors commencer en 2018 déjà. Par ailleurs, un retard dans le dossier LPP ne peut pas être accepté par le PLR. Il faut dès à présent charger les partenaires sociaux de prendre les mesures nécessaires pour juguler la redistribution injuste des jeunes aux seniors dans la LPP.

III. Un environnement fiscal attractif

Pour les entreprises comme pour les privés, la Suisse a besoin de conditions-cadre fiscales attractives et capables d'affronter la concurrence internationale. Le système fiscal pour les personnes physiques doit être encore simplifié et de nouvelles idées, comme l'imposition individuelle, doivent être intégrées. L'imposition des entreprises est le plus important chantier en politique économique : Un compromis capable de rencontrer une majorité et qui renforce la place économique Suisse doit être trouvé.

› **Bilan de la première moitié de législature :**

Le bilan PLR dans ce dossier central est malheureusement contrasté. Premièrement, la réforme de l'imposition des entreprises III (RIEIII) a été rejetée par la population avec 59.1% le 12 février 2017. Selon les analyses de vote, le projet a été perçu par la population comme étant trop complexe. De plus, les impacts financiers n'étaient pas assez clairs. Notre mission de faire savoir que cette réforme assurait des recettes fiscales se montant à plusieurs milliards de francs a échoué. Deuxièmement, l'intervention réalisée par le groupe parlementaire demandant un taux unique de TVA a été rejetée au parlement au printemps 2016. Les entreprises vont ainsi continuer à subir la bureaucratie induite par les différents taux spéciaux et les dérogations. Nous sommes en revanche parvenus à ce que l'initiative inutile contre la pénalisation du mariage soit rejetée. En 2016, la population a suivi la recommandation du PLR et a rejeté, avec 50,8% des voix, l'initiative PDC sur la suppression de la pénalisation du mariage. Son intitulé a fait croire que cette initiative aurait supprimé les désavantages fiscaux pour les couples mariés. Loin de là, une définition traditionnelle du mariage et l'imposition commune auraient été ancrées dans la Constitution.

› **Défis et objectifs pour la 2^{ème} moitié de législature :**

La réforme de l'imposition des entreprises reste le plus grand défi en politique économique. Même après le douloureux rejet de la RIEIII, les régimes fiscaux qui ne sont actuellement plus conformes doivent être supprimés. En même temps, un environnement fiscal attractif doit être garanti afin que les places de travail et les recettes fiscales soient assurées en Suisse. Le PLR s'engagera à ce que les cantons puissent prendre des mesures fiscales conformes à l'échelle internationale pour assurer leur compétitivité. D'éventuelles mesures d'accompagnement relevant de la politique sociale fonctionnant comme des sucres, à l'instar de l'augmentation des allocations pour enfants, relèveront de la compétence des cantons. La situation initiale est variable d'un canton à l'autre et ces différences devront être prises en compte. Le PLR salue également que les cantons se soient déjà déclarés prêts à communiquer, parallèlement aux débats parlementaires sur le Projet Fiscal 17, la structure concrète de la réforme à l'échelle des communes et des cantons. L'incertitude avait

poussé la population à rejeter la réforme. Nous devons enlever ces incertitudes lors de l'élaboration du nouveau projet. Dans la réforme de l'imposition de la famille, après le rejet de l'initiative PDC contre la pénalisation du mariage, la balle est maintenant dans le camp du Conseil fédéral. Ce dernier doit décider de quelle manière il compte supprimer la discrimination fiscale des couples mariés. Le PLR se prononce en faveur d'un modèle ne représentant pas une discrimination fiscale basée sur l'état civil et ne créant aucune incitation négative pour travailler. Le taux unique de TVA constitue toujours un objectif du PLR, permettant de réaliser des économies dont la somme se calcule en plusieurs centaines de millions de francs.

IV. Améliorer les conditions-cadre du numérique

La numérisation change fondamentalement notre société et notre économie. L'évolution des chaînes de valeur classiques et les nouvelles technologies créent des opportunités pour les nouveaux modèles d'entreprise, les processus et les places de travail. Des conditions-cadre libérales doivent être créées afin de pouvoir saisir ces opportunités et de les mettre à profit de manière optimale. Le PLR a déjà résumé les adaptations nécessaires du cadre réglementaire dans un papier de position.⁴ Ces adaptations, présentes dans diverses interventions, sont déjà en consultation parlementaire.

› **Bilan de la première moitié de législature :**

Au début de la première moitié de législature déjà, le PLR a clairement montré qu'il disposait d'une longueur d'avance sur tous les autres partis concernant la numérisation. Les différentes exigences exposées et introduites au Parlement en sont la preuve. Quelques-unes d'entre elles ont d'ailleurs déjà été transférées au Conseil fédéral. Ainsi, dans le domaine de l'économie numérique, le PLR exige une amélioration des conditions-cadre régissant le Home-Office, une optimisation de l'enregistrement de la durée du temps de travail pour les start-ups et l'introduction d'un nouveau statut d'indépendant de plateforme. Afin que le long chemin administratif ne devienne qu'un mauvais souvenir, le PLR demande une diffusion rapide de l'E-Government. Les conditions demandées par le PLR permettent de poser les bases pour une identité électronique nationale et ainsi supprimer durablement la bureaucratie. La demande du PLR selon laquelle les bases légales pour la conduite automatique et autonome doivent être conçues de la manière la plus flexible qui soit, a déjà été transférée au Conseil fédéral. Ceci permettra de répondre efficacement aux rapides évolutions technologiques. D'autres importantes demandes PLR ont également été traitées avec succès par l'Assemblée fédérale, notamment grâce à l'adoption de motions demandant la création d'un centre de compétences pour la cybersécurité et d'un commandement de cyberdéfense dans l'armée suisse. Il est désormais demandé au Conseil fédéral d'agir.

› **Défis et objectifs pour la 2^{ème} moitié de législature :**

Le PLR se bat pour que l'économie et la société suisses puissent profiter à l'avenir de conditions-cadre favorables. Un prérequis pour ce faire est la mise à jour continue de nos infrastructures de base. Concrètement, le parti demande au Conseil fédéral qu'il veille à ce que la transition à la technologie de téléphonie mobile 5G se fasse le plus rapidement et le plus facilement possible. Dans la révision de la loi sur les télécommunications (LTC), le PLR souhaite que la Suisse puisse répondre de manière adéquate à l'évolution rapide que connaît ce secteur. Elle devra également assurer la mise en place de conditions-cadre favorisant les investissements dans le réseau à large bande et stimulant la compétitivité des fournisseurs. Une autre condition préalable pour la maîtrise efficace des enjeux de la numérisation est la formation. Le système de formation doit s'adapter aux nouvelles conditions apportées par la numérisation et promouvoir la connaissance numérique ainsi que les branches MINT. Ceci doit déjà débiter pendant la scolarité obligatoire et comporter aussi

⁴ Papier de position « [Les opportunités de la digitalisation](#) » (26.11.2016)

la formation continue. Nous saluons l'offensive numérique sur le front de la formation, telle que le conseiller fédéral Schneider-Ammann l'a proposée. Pour le PLR, il est toutefois important que cette offensive soit diffusée largement, qu'elle atteigne par exemple également les employés plus âgés, afin que la recherche de pointe ne soit pas la seule à en profiter. Nous voulons également améliorer le transfert de technologie de la science vers le marché et la collaboration entre l'économie et la recherche. Dans la révolution numérique, la loi annoncée sur l'identité électronique représente un enjeu politique. Alors que la gauche insiste sur une solution totalement étatique, le PLR demande une répartition des tâches entre l'Etat et les privés. L'Etat ne doit ainsi que confirmer les signes distinctifs officiels. En revanche, les privés, capables de répondre plus rapidement aux évolutions dynamiques, doivent être responsables du développement et de la publication des supports d'identité électronique.

Annexe

I. Autres succès durant la 1^{ère} moitié de législature

- › **La voie préparée pour des LFin/LEFin allégés** : Depuis 2016, le PLR s'est efficacement engagé pour que le Parlement pose les jalons d'une législation svelte dans le domaine de la protection des clients. Cette dernière veille à ce que les coutumes internationales soient respectées et que les prestataires de services financiers soient mis sur un pied d'égalité. Les mêmes règles doivent s'appliquer à des produits ou à des services comparables. Les lois devront être adoptées dans la seconde moitié de législature.
- › **Adoption du programme de stabilisation 2017-2019** : Grâce à l'engagement du PLR, le Parlement a pu adopter le programme de stabilisation en 2017. Ce programme a pour but de limiter la croissance des dépenses de la Confédération. Cependant, les mesures sont restées en retrait des propositions du Conseil fédéral. D'autres allègements seront nécessaires afin que le frein à l'endettement soit à l'avenir conservé. Dans cette optique, le PLR a présenté ses exigences dans un papier de position sur la politique budgétaire en novembre 2017.
- › **Fonds suffisants pour le domaine FRI** : Les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation sont trois thèmes centraux et étroitement liés. Le succès de notre pays repose sur un système de formation de haut niveau et adapté au marché de l'emploi. Les discussions dans les deux chambres ont été marquées par une opposition entre deux priorités : assurer des moyens suffisants au domaine FRI et que les dépenses prévues soient en adéquation avec les moyens financiers mis à disposition. Dans le cadre des délibérations concernant la détermination de l'enveloppe budgétaire affectée à ces domaines, le PLR s'est engagé en faveur d'un compromis entre augmentation des dépenses et rigueur budgétaire. Pour le PLR, il est en effet important de maintenir la compétitivité de la recherche et de l'innovation, tout en assurant une situation financière pérenne pour la Confédération. Il est notamment primordial que le monde de la formation puisse continuer à faire face à la concurrence internationale et ainsi consolider sa place de leader mondial de l'innovation.
- › **Financement durable des infrastructures routières** : Le 12 février 2017, le peuple a largement (62%) suivi la recommandation du PLR et a accepté la création du Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). Ce fonds assurera le développement et l'entretien du réseau de routes nationales. Le PLR avait exigé, en 2013 déjà, dans son papier de position « La mobilité réglée comme une montre suisse » que la route bénéficie d'un fonds semblable à celui adopté par le peuple en 2014 pour le rail (FAIF). Le PLR s'était activement engagé lors des négociations au Parlement afin de trouver un compromis satisfaisant non seulement l'ensemble des partis bourgeois, mais également les organisations routières : l'ensemble des revenus de l'impôt sur l'automobile et de la vignette, ainsi qu'une taxe sur les véhicules électriques, serviront à alimenter le fonds. De plus, le PLR a réussi à limiter l'augmentation de la surtaxe sur les huiles minérales à 4 centimes par litre, au lieu des 6 prévus par le Conseil fédéral. Enfin, le PLR a également imposé son exigence d'accroître la part de l'impôt sur les huiles minérales destinée au FORTA.
- › **Mise à jour de la Stratégie énergétique 2050** : Etant donné qu'une majorité du groupe libéral-radical et des délégués ont considéré le premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050 comme étant une chance, le PLR a ainsi pu contribuer à ce que la modification de la loi sur l'énergie soit acceptée avec 58 % des voix au printemps 2017. Le PLR a pu en poser la base lors de la consultation au Parlement, où le projet a été largement amélioré au sens d'une politique énergétique proche du marché. Le plus grand succès PLR est la limitation dans le temps des modèles de subventionnement, ouvrant ainsi la voie à des modèles de marché de l'électricité proches du

marché. En vue d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, le PLR a pu faire ancrer dans la loi des déductions fiscales pour les rénovations énergétiques de bâtiments. Les mesures efficaces permettant d'atteindre les ambitieux objectifs doivent encore être définies.

- › **Projet de loi sur le tabac renvoyé** : Sur proposition du PLR, le Parlement a décidé de renvoyer le projet de loi fédérale sur les produits du tabac. Le texte présenté par le Conseil fédéral prévoyait de mettre sous tutelle le citoyen et de sérieusement entraver la liberté économique des entreprises. Le PLR a demandé au Conseil fédéral qu'il se concentre sur la protection des mineurs, en introduisant une interdiction de vente au moins de 18 ans et en proscrivant la publicité ciblée pour cette tranche d'âge de la population. Les autres restrictions imposées aux entreprises, qui n'ont pas de raison d'être sachant que les chiffres de la consommation de tabac reculent d'années en années, devraient quant à elles être levées. Par ailleurs, le PLR a également exigé que la thématique de la légalisation des cigarettes électroniques soit abordée. La procédure de consultation sur le nouveau projet du Conseil fédéral étant ouverte, le parti se prononcera plus en détails sur ce nouvel essai dans les mois à venir.

II. De nouveaux enjeux et objectifs

- › **Non aux réglementations excessives dans l'économie** : Le PLR s'engage pour une dérégulation et la suppression de mesures inutiles ou dangereuses pour la place économique suisse. Des mesures demandant l'introduction de quotas dans les conseils d'administration et dans les directions des entreprises cotées, comme celles mentionnées dans la révision du droit de la société anonyme, représentent une réglementation excessive et une augmentation inutile de la bureaucratie. De plus, une réglementation telle que demandée dans l'initiative populaire « pour des multinationales responsables » est une « expérience dangereuse » et sera combattue par le PLR. Elle prévoit une course solitaire pour la Suisse et menace la place économique suisse.
- › **Développer la politique agricole** : Les initiatives « pour des aliments équitables », « pour la souveraineté alimentaire » et « pour les vaches à cornes », sont d'une part encore en procédure parlementaire. Avec le projet sur la sécurité alimentaire, largement acceptée par la population en 2017, le Parlement a cependant déjà posé une base suffisante pour une agriculture d'avenir. Le PLR est d'avis que d'autres initiatives paternalistes et limitant les importations sont superflues et doivent être rejetées. D'autre part, le Conseil fédéral a présenté une vue d'ensemble de la politique agricole en 2017 et doit encore envoyer en consultation en 2018 la politique agricole telle qu'elle sera menée à partir de 2022 (PA22+). Pour le PLR, l'avenir de l'agriculture suisse réside dans une production de qualité dans un contexte libéralisé et compétitif.
- › **Pas d'assouplissement du frein à l'endettement** : Le Conseil fédéral, le PS et le PDC ont toujours pour objectif d'assouplir le frein à l'endettement éprouvé – élément essentiel du modèle à succès suisse. Le PLR s'y oppose fermement et nous continuerons de défendre ce concept qui a fait ses preuves. Il est hors de question de laisser une montagne de dettes aux générations futures. Les finances fédérales vont être mises sous pression dans les années à venir étant donné que la part de dépenses liées continue de croître et que des investissements importants sont à venir. Il est d'autant plus important que le PLR s'engage pour des finances durables et pour un frein à l'endettement.
- › **Une optimisation de la péréquation financière (RPT)** : En 2018, le rapport sur l'efficacité RPT montrera quels domaines nécessitent un besoin d'action. Le PLR est convaincu de la nécessité d'une péréquation financière horizontale entre les cantons. La solidarité ne doit cependant pas être trop sollicitée. Les incitations doivent être créées de manière à inciter les cantons plus pauvres à s'améliorer et qu'ils ne soient pas pénalisés pour cela.

- › **Rejeter la dangereuse initiative Monnaie pleine** : L'initiative représenterait une expérience dangereuse pour la place financière Suisse, ce qui engendrerait de gros risques pour l'octroi de crédit aux entreprises et aux privés. Grâce aux mesures Too-big-to-fail, la place financière suisse est déjà nettement plus sûre, comparé à l'époque de la crise financière. Une expérimentation unique sur le plan international comme l'initiative Monnaie pleine ne renforcerait pas cette stabilité, mais l'affaiblirait. La Suisse n'est pas un laboratoire d'essai réservé à la politique monétaire, mais une économie nationale en évolution, qui a beaucoup plus à perdre qu'à gagner de ces expériences.
- › **Freiner l'augmentation des coûts de la santé sans porter préjudice à la qualité** : Les coûts de notre système de santé ne cessent d'augmenter. Si le vieillissement de la population et l'accès à des technologies toujours plus onéreuses en sont des causes importantes, toute une série de dysfonctionnements d'ordre structurel renchérissement artificiellement le système. Le PLR constate qu'un grand nombre des 38 mesures proposées par le groupe d'experts commandé par le Conseil fédéral renforcerait un dirigisme déjà trop ancré dans notre système de santé. Si le Conseil fédéral devait retenir les mesures allant dans ce sens, le PLR s'y opposerait. Au lieu de cela, le PLR demande plus de compétitivité et de responsabilité propre de la part des assurés. Par ailleurs, le parti continuera à défendre les assurés disposés à assumer plus de risque financier. Il combattra toute tentative de réduire les rabais maximums accordés aux franchises à option. Enfin, il est temps qu'un financement identique des domaines ambulatoires et stationnaires soit mis en place, et que les blocages à la révision de Tarmed, qui résultent en des prix artificiellement élevés, soient levés.
- › **Adaptation du paysage médiatique à un environnement en constante évolution** : Le houleux débat autour de l'initiative « No-Billag » met en évidence le besoin de moderniser le paysage médiatique suisse. Bien que le PLR se prononce contre l'initiative, il se réserve le droit d'entamer des procédures parlementaires si le Conseil fédéral ne devait pas proposer de concrètes réformes. Le PLR exige que le débat trop longtemps repoussé autour de la définition du Service Public ait enfin lieu. La diversité du paysage médiatique suisse doit être maintenue. Concrètement, et en guise d'exemple, les médias privés devraient bénéficier de plus de liberté dans le domaine publicitaire et avoir un accès aux contenus de la SSR directement financés par la redevance.
- › **Ouvrir la voie à une politique énergétique et climatique proche du marché** : Après que le Conseil fédéral, avec le soutien du Parlement et du PLR, ait ratifié l'Accord de Paris sur le climat, le PLR s'engage à ce que la mise en œuvre des principaux objectifs s'opère de manière la plus flexible et favorable à l'économie qui soit. Nous nous opposons dès lors à la révision totale de la loi sur le CO₂ et à l'introduction de quotas fixes pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre en Suisse comme à l'étranger. Nous sommes également contre les interdictions technologiques déguisées. Les systèmes et demandes internationalement compatibles sont des conditions préalables afin d'atteindre les objectifs de réduction en Suisse. En politique énergétique aussi, le PLR s'engagera pour que soient posés les jalons d'une plus grande économie de marché. Nous demandons d'une part la mise en œuvre rapide d'une ouverture complète du marché de l'électricité. Par ailleurs, il est nécessaire que les redevances hydrauliques fixes soient remplacées par un modèle flexible.
- › **Renforcer l'aménagement du territoire et la politique fédérale du logement** : Dans la suite de cette législature, le Parlement va devoir se pencher sur plusieurs initiatives populaires, qui veulent affaiblir l'aménagement du territoire ainsi que la politique du logement. Le PLR s'opposera donc à l'introduction de quotas nationaux minimums pour les constructions de logements coopératifs (Rejet de l'initiative populaire « Davantage de logements abordables »). Au Parlement, le PLR s'engagera également contre l'initiative contre le mitage qui établit des règles nationales trop fixes concernant la construction hors zone à bâtir et qui limite la compétence des cantons. Afin que la protection des terres agricoles soit vraiment appliquée, une mise en œuvre complète de la première étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT). Le PLR s'oppose également à une révision

supplémentaire de la LAT avant que la mise en œuvre complète de la première étape ne soit complètement réalisée.

- › **Lutter contre le terrorisme** : La large approbation de la population au nouveau service de renseignement représentait une étape importante pour l'application de mesures efficaces dans la lutte contre le terrorisme. En revanche, la demande PLR concernant la création d'un instrument pénal plus efficace n'a pas encore été satisfaite. Et pour cause, le DFJP présente seulement maintenant un projet de lutte contre le terrorisme, mais seulement par pression extérieure (traité du Conseil de l'Europe). Le PLR exige depuis le début de cette législature la création d'une norme pénale unique consacrée au terrorisme, réprimant également les actes précédents un acte terroriste. Nous enverrons à nouveau cette exigence en délibération.

III. Interventions introduites par le groupe libéral-radical

Les différentes interventions parlementaires représentent un important instrument pour le groupe libéral-radical et lui permettent de marquer la politique nationale avec des idées libérales. Déjà durant la première moitié de la législature en cours, le groupe s'est montré particulièrement actif, grâce à différentes interventions. Le PLR transmet ainsi au Parlement les décisions prises par l'Assemblée des délégués, son plus haut organe.

Le PLR est très efficace avec ses interventions : des 16 motions, postulats ou initiatives parlementaires introduites par le groupe parlementaire, 6, soit 35% des interventions libérales-radicales, ont déjà été transmises ou sont en bonne voie pour l'être⁵ : Un quota de succès non négligeable. Surtout lorsque l'on sait que certaines de ces interventions n'ont pas encore été traitées.

Exemples d'interventions importantes déposées au cours des deux dernières années :

- › **16.4011 Mo. Numérisation. Eviter les récoltes de données en parallèle** : Le Parlement a déjà transmis la motion au Conseil fédéral. L'objectif est de garantir que les entreprises n'aient pas à livrer plusieurs fois les mêmes données à différentes autorités. Cette motion représente un important pas vers une réduction de la bureaucratie.
- › **17.3049 Mo. Numérisation. La voie est libre pour les véhicules automatisés et autonomes** : La motion ayant été acceptée par les deux Conseils, le Conseil fédéral devrait disposer d'une flexibilité sur le plan législatif pour pouvoir procéder rapidement aux adaptations réglementaires nécessaires, au regard des développements techniques et au même rythme que sur le plan international.
- › **17.3607 Mo. LAMal. Adaptation régulière des tarifs pour garantir des soins de qualité à des coûts abordables** : En transmettant cette motion, le Conseil national s'est engagé à ce que la grille tarifaire Tarmed soit adaptée et développée régulièrement par les partenaires tarifaires. Compte tenu du blocage des négociations, les procédures d'approbation doivent être adaptées à la nouvelle donne.

Vous trouverez, sur la page suivante, la liste complète des interventions introduites par le groupe parlementaire libéral-radical.

⁵ Efficace signifie : Donner suite dans les deux conseils ou transmettre des motions/postulats à un Conseil / aux deux Conseils / recommander au Conseil fédéral de les accepter

Motions introduites

Motions, interpellations, postulats, questions, initiatives introduites

2017

Session de printemps (27.2. – 17.3.17)

17.3049	Mo. Groupe RL. Numérisation. La voie est libre pour les véhicules automatisés et autonomes.
17.3083	Mo. Groupe RL. Numérisation. Identification électronique pour réduire la bureaucratie dans tout le pays.

Session d'été (29.5. – 16.6.17)

17.1040	Q. Groupe RL. Extension des réseaux de téléphonie mobile pour la numérisation de la Suisse.
17.3607	Mo. Groupe RL. LAMal. Adaptation régulière des tarifs pour garantir des soins de qualité à des coûts abordables.

Session d'hiver (27.11. – 15.12.17)

17.4087	Po. Groupe RL. Société numérique. Etudier la création d'un nouveau statut de travailleur?
-------------------------	---

2016

Session de printemps (29.2. – 18.3.16)

16.3110	Mo. Groupe RL. Assurance-maladie. Adapter régulièrement le montant des franchises.
16.3111	Mo. Groupe RL. Assurance-maladie. Assurer la liberté de choix et la responsabilité individuelle en augmentant la franchise maximale.
16.3112	Mo. Groupe RL. Assurance-maladie. Adapter enfin le montant de la franchise minimale.
16.402	Pa.Iv. Groupe RL. Programme de la législature. Suppression des coûts inutiles liés aux activités parlementaires.

Session d'été (30.5. – 17.6.16)

16.3360	Mo. Mettre en place un frein à la réglementation qui permette de limiter les coûts qu'elle induit.
16.3403	Ip. Groupe RL. Etat des conventions d'intégration pour les migrants d'Etats tiers.
16.3404	Ip. Groupe RL. Où en est-on avec le rapport sur le statut des étrangers admis à titre provisoire ?
16.3451	Mo. Groupe RL. Mettre fin à la compensation d'un renchérissement imaginaire.

Session d'automne (12.9. – 30.9.16)

16.3749	Mo. Groupe RL. Avenir de la politique en matière d'énergie et de climat. Révision des systèmes existants.
16.3750	Po. Groupe RL. Avenir de la politique en matière d'énergie et de climat. Un nouveau modèle de marché pour assurer la production de courant en Suisse.
16.3751	Mo. Groupe RL. Avenir de la politique en matière d'énergie et de climat. Assouplissement de la nouvelle législation sur le CO2.
16.3752	Mo. Groupe RL. Contre les doublons en matière de protection des données.

Session d'hiver (28.11. – 16.12.16)

16.3985	Mo. Groupe RL. L'organe indépendant chargé de contrôler les conséquences de la réglementation (organe indépendant) doit aussi être habilité à examiner la réglementation en vigueur.
16.4002	Ip. Groupe RL. Perspectives d'évolution du transport 2040. Quid de la numérisation dans le scénario de référence ?
16.4003	Ip. Groupe RL. Ne pas compromettre l'attractivité de la Suisse dans le domaine numérique.
16.4011	Mo. Groupe RL. Numérisation. Eviter les récoltes de données en parallèle.

2015

Session d'hiver (30.11. – 18.12.15)

15.4137	Ip. Groupe RL. Campagne des autorités. Opportunité et motivation.
15.4138	Ip. Groupe RL. Le programme Efficacité énergétique dans les PME est superflu.

Berne, le 16.02.2018